

“ grande et beaucoup plus rationnelle dans la Providence, en tant que les combinaisons de l'assurance sur la vie dépendent de cette Providence, et, au point de vue purement humain, il montre beaucoup plus de courage et d'énergie.”

Un autre écrivain de mérite, dont le nom est bien connu en Canada, le Rév. Dr. Cook, de Québec, exprime ainsi son appréciation du système. Il dit :

“ On peut à peine exagérer l'étendue du malheur dans lequel tombe une famille, quand son chef est frappé par la mort et que ses membres restent dans le dénuement et la pauvreté. Le cœur, en de telles circonstances,—le cœur de la veuve et des enfants,—sait de quelle amertume il est abreuvé ; nul autre ne le sait. Assurément il convient à celui qui a possédé toutes les affections de ce cœur de prévoir la possibilité d'un pareil temps d'épreuve et de privations, et de préparer, autant que possible, les moyens d'en alléger et d'en adoucir les souffrances ; s'il ne peut pas détourner le coup de la mort, il lui est au moins donné d'écarter, par de sages précautions, les maux de la destitution et les misères attachées à un état de dépendance.”

La tendance morale de l'assurance sur la vie ne doit pas être mise en oubli. Si un homme sent qu'autant que ses moyens le lui permettent et quelle que puisse être la brièveté de sa vie, il a assuré des ressources convenables à sa famille après sa mort, la consolation et la tranquillité d'esprit qui résultent de cette conviction produiront les plus heureuses conséquences. Les pensées pleines d'anxiété qui auraient assiégé son esprit dans l'hypothèse contraire, à l'égard du sort de ses enfants, ont été détournées. La crainte qui l'aurait incessamment poursuivi de les laisser dans la destitution, se trouve écartée ; et il sent la certitude que, dans la limite des moyens humainement praticables, il a fait de son mieux pour leur aisance et leur